

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le treize mars à 18 heures,  
les membres du Conseil Municipal de  
la Commune de Cerelles réunis en séance ordinaire  
au lieu habituel de ses séances sur  
Convocation de Monsieur POULLE Guy,

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Date de convocation : 02 mars 2018

**Présents:** M. POULLE Guy, M. MACE David, Mme GROSBOIS Chantal, M. RAGOT Sylvain, M. THOMAS Alain, Mme GROUX Gisèle, Mme TALBERT Maria (arrivée à 18h15), Mme DE SAINT SALVY Marie-Christine (départ à 20h08), M. GABORIT Frédéric, M. DESVAGES André, M. BAUDE Théo.

**Absents représentés :** M. GABORIAU Jacques donne pouvoir à M. POULLE Guy, Mme ROLSHAUSEN Monique donne pouvoir à M. BAUDE Théo, Mme DE SAINT SALVY Marie-Christine donne pouvoir à Mme GROSBOIS Chantal (à partir de 20h08).

**Absents non représentés :** M. MULTEAU Gérard, Mme PONS Caroline

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h.

La séance est enregistrée.

**Secrétaire de séance :** Mme GROUX Gisèle se présente et est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

## Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 février 2018 - Annexe 1
2. Budget communal : approbation du compte de gestion 2017
3. Budget communal : approbation du compte administratif 2017
4. Budget communal : affectation des résultats de l'exercice 2017
5. Vote des subventions aux associations pour l'année 2018
6. Vote des taux d'imposition pour l'année 2018
7. Vote de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour l'année 2018
8. Budget communal : vote du Budget Primitif 2018
9. Budget assainissement : approbation du compte de gestion 2017
10. Budget assainissement : approbation du compte administratif 2017
11. Budget assainissement : affectation des résultats de l'exercice 2017
12. Budget assainissement : vote du Budget Primitif 2018
13. Dénomination de la voie située à l'intérieur du lotissement L'Orée du Bois
14. Création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM)
15. Informations du Maire

## N°2018-06. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2018

M. Le Maire soumet au vote le Procès-verbal du Conseil Municipal en date du 13 février 2018 (*annexe 1*).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 12 voix POUR, APPROUVE le Procès-Verbal du Conseil Municipal en date du 13 février 2018.**

## N°2018-07. BUDGET COMMUNAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

M. Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget de l'année 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

M. le Maire déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et invite le Conseil Municipal à délibérer.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le Compte de Gestion 2017 du budget COMMUNAL, présenté par le Trésorier.**

## N°2018-08. BUDGET COMMUNAL : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

⇒ Arrivée de Mme TALBERT Maria.

*Vu les articles L. 2121-14, L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

M. le Maire présente le compte administratif 2017 du budget communal :

DEPENSES				RECETTES			
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
Chap.	Libellé	BP2017	CA 2017	Chap.	Libellé	BP2017	CA 2017
011	Charges à caractère général	196 000,00	190 954,44	013	Atténuations de charges	30 000,00	32 879,36
012	Charges de personnel	332 000,00	296 903,91	70	Produits services - ventes	131 850,00	152 410,73
014	Atténuations produits (charges transf.)	161 500,00	148 110,38	73	Impôts et taxes	363 000,00	395 217,00
65	Autres charges de gestion courante	77 000,00	73 982,63	74	Dotations, subv., particip.	256 000,00	273 418,31
66	Charges financières	7 906,68	7 906,68	75	Autres produits	5 000,00	6 210,16
67	Charges exceptionnelles	3 051,35	2 461,55	77	Produits exceptionnels	499,12	157 352,09
042	Opérations de transfert entre sections	1 006,17	157 411,01	002	Excédent de fonctionnement	256 902,23	
022	Dépenses imprévues	54 787,15					
023	Virement à la section d'INV.	210 000,00					
<b>TOTAL</b>		<b>1 043 251,35</b>	<b>877 730,60</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 043 251,35</b>	<b>1 017 487,65</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	BP 2017	CA 2017	RAR 2017	Chap.	Libellé	BP 2017	CA 2017	RAR 2017
001	Déficit reporté	50 709,45			001	Excédent reporté	4 447,42		
16	Emprunt (remboursement K)	35 421,72	35 419,04		021	Virement de la section FCT	210 000,00		
10	Dotations, fonds divers	4 447,42	4 447,42		040	Opérations entre sections	1 006,17	157 411,01	
196	PLU	9 778,00	9 770,99		024	Produits de cession (terrain)	156 000,00		
221	Matériel Technique	15 000,00	1 350,15		10	Dotations, fonds divers	88 493,83	113 021,75	
226	Bâtiments scolaires	80 000,00	1 115,10		16	Emprunt		150 000,00	
229	Matériel divers	10 000,00	3 720,36		13	Subventions reçues	164 500,00	145 086,85	13 758,00
232	Cimetière	5 000,00							
233	City stade	10 000,00							
235	Site internet	2 500,00							
236	Eclairage public	5 000,00							
237	Déplacement Agence Postale	2 000,00							
238	Equipement salle Cersilla	5 000,00							
240	Bibliothèque	327 440,00	20 568,04	306 851,57					
241	Local matériel associations	24 700,00	24 682,68						
242	Aire de jeux	15 000,00		11 999,39					
243	Travaux divers	22 000,00	5 340,00						
022	Dépenses imprévues	450,83							
<b>TOTAL</b>		<b>624 447,42</b>	<b>106 413,78</b>	<b>318 850,96</b>	<b>TOTAL</b>		<b>624 447,42</b>	<b>565 519,61</b>	<b>13 758,00</b>

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir entendu le rapport de M. Le Maire,**

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121- 14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,*

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,*

**Considérant** que M. POULLE Guy, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. RAGOT Sylvain, pour le vote du compte administratif,

**Délibérant** sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

*Vu le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le comptable,*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix POUR :**

- **APPROUVE** le compte administratif 2017 du budget communal ci-dessus présenté,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## N°2018-09. BUDGET COMMUNAL : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017

M. Le Maire rappelle les résultats de l'année 2017 :

### **En section de fonctionnement**

Recettes	1 017 487,65 €
Dépenses	<u>877 730,60 €</u>
Résultat de fonctionnement	+ 139 757,05 €
Excédent de fonctionnement 2016 reporté :	+ 256 902,23 €

**Soit un excédent de fonctionnement 2017 de + 396 659,28 €**

### **En section d'investissement**

Recettes	565 519,61 €
Dépenses	<u>106 413,78 €</u>
Résultat d'investissement	459 105,83 €
Déficit d'investissement 2016 reporté :	- 50 709,45 €
Excédent d'investissement 2016 reporté :	+ 4 447,42 €

**Soit un excédent d'investissement 2017 de 412 843,80 €**

Restes à réaliser en recettes : + 13 758,00 €

Restes à réaliser en dépenses : - 318 850,96 €

**Résultat global d'investissement 2017 : 107 750,84 €**

Après avoir entendu le compte administratif 2017 du budget communal,

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE de reprendre les résultats de l'exercice 2017 du budget communal au budget primitif 2018 comme suit :**

- Chapitre 002 (recettes F) - Résultat de fonctionnement reporté : + 396 659,28 €,
- Chapitre 001 (recettes I) - Solde d'exécution section d'investissement reporté : + 412 843,80 €.

## N°2018-10. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2018

La commune de Cerelles apporte chaque année aux associations Cerelloises et aux écoles, une aide sous forme de subvention en espèces et/ou en nature.

Faute de définition légale, on entend généralement par subvention l'aide consentie par des personnes publiques dont les communes, à une personne privée poursuivant une mission d'intérêt général. Ces aides se présentent couramment sous des formes diverses dont au principal :

- des subventions en espèces (subventions d'équilibre ou de fonctionnement, subventions d'équipement),
- des subventions en nature et aides indirectes telles que la mise à disposition de moyens techniques (reprographie, documentation, secrétariat) à titre gratuit ou onéreux, la mise à disposition de locaux communaux et enfin la mise à disposition de personnel communal.

En principe toute association régulièrement déclarée et exerçant une activité d'intérêt général peut bénéficier d'une subvention publique (Conseil d'Etat, 1er juin 1956, Association Canivez).

Il n'existe néanmoins aucun droit à l'obtention ou au renouvellement d'une subvention au profit d'une association.

**Celle-ci est toujours facultative, précaire et toujours conditionnelle.**

En effet, la subvention, quel que soit sa forme, n'est possible que si certaines conditions légalement requises et exigibles sont respectées et s'il y a existence d'un intérêt général.

Ainsi conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à son article L 1611-4, « toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée. » Le même article précise dans son alinéa 2 que « tous groupements, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention :

- une copie certifiée de leur budget et de leur compte de l'exercice écoulé,
- ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité ».

**La volonté de Cerelles est de soutenir les associations dont l'activité contribue à l'animation de la commune.**

*Vu la proposition de la commission « Loisirs, Sport, Associations » réunie le 7 février dernier,*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, DECIDE d'attribuer les subventions comme suit :**

Demandeur	Subvention 2017	Proposée en 2018	Précisions
<b>ASSOCIATIONS CERELLOISES</b>			
Yakadanc'ernelles	480 €	480 €	24 adhérents
Grandir à Cerelles	1 500 €	1 500 €	Adhérents = ts les parents d'enfants scolarisés – spectacle de Noël, kermesse, carnaval ...
Les randos Cerelloises	0	500 €	43 adhérents
Anciens combattants	240 €	250 €	8 adhérents
Rencontre et Loisirs	2 500 €	2 500 €	87 adhérents
<b>Sous-total Asso.Cerelloises</b>	<b>4 720 €</b>	<b>5 230 €</b>	
<b>ECOLES</b>			
Piscine école	(1 660 €)	(1 700 €)	<b>Pris en charge directement par la cne</b>
Sorties diverses Ecoles	1 320 €	1 320 €	330€ par classe
Séjour St-Talmont	1 250 €		Séjour classe CE1-CE2 du 06 au 09/06
<b>Sous-total Ecoles</b>	<b>2 570 €</b>	<b>1 320 €</b>	
<b>AUTRES</b>			
CFA Joué-Lès-Tours	560 €	400 €	80 € par apprentis (5 en 18)
CFA Sorigny		80 €	1 apprenti
Collège de Neuillé Pont Pierre		250 €	Voyage 4 <sup>ème</sup> (5 cerellois)
L'atelier vert		0 €	
AFM Téléthon		0 €	
Chants et notes de Choisille et d'Oé		0 €	
Protection civile		0 €	
Twirling bâton Château Renault		0 €	
Solidarité Neuillé Pont Pierre		0 €	
Prévention routière		0 €	
<b>Sous-total Autres</b>	<b>560 €</b>	<b>730 €</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 850 €</b>	<b>7 280 €</b>	

Il est précisé que M. GABORIT Frédéric n'a pas participé au vote des subventions pour les associations «Yakadanc'ernelles » et « Rencontre et Loisirs ».

M. Le Maire ajoute que pour l'école, la commune prendra à sa charge la location de l'espace culturel des 4vents, pour le spectacle de chorale, d'un montant de 300 €.

Concernant le comité des fêtes et l'organisation de la fête de l'été, la commune finance directement le feu d'artifice, la location des sanitaires chimiques et les services de sécurité, ce qui a représenté un

montant de 4 359,25 € sur 2017. Une convention d'objectifs et de moyens sera mise en place ultérieurement.

### **N°2018-11. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2018, comme suit :**

- **Habitation : 12,98 %,**
- **Foncière bâtie : 19,06%,**
- **Foncière non bâtie : 48,91%.**

### **N°2017-12. VOTE DE LA SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) POUR L'ANNEE 2018**

M. Le Maire indique que le Compte Administratif 2016 du CCAS fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 7 303,62 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de verser au Centre Communal d'Action Sociale, pour l'année 2018, une subvention de 2 000 euros.**

Cette somme sera inscrite au compte 65737 du budget Primitif de la commune et au compte 7474 du budget du CCAS.

### **N°2017-13. BUDGET COMMUNAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018**

Le budget communal 2018 s'équilibre en Dépenses et en Recettes pour un montant total de 2 049 000 € :

DEPENSES			RECETTES		
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chap.	Libellé	BP 2018	Chap.	Libellé	BP 2018
011	Charges à caractère général	197 500,00	013	Atténuations de charges	22 800,00
012	Charges de personnel	333 000,00	70	Produits services - ventes	100 000,00
014	Atténuations produits (charges transf.)	100 000,00	73	Impôts et taxes	390 000,00
65	Autres charges de gestion courante	77 000,00	74	Dotations, subv., particip.	251 500,00
66	Charges financières	7 430,42	75	Autres produits	4 000,00
67	Charges exceptionnelles	600,00	77	Produits exceptionnels	2 040,72
042	Opérations de transfert entre sections	1 006,17	002	Excédent de fonctionnement	396 659,28
022	Dépenses imprévues	53 463,41			
023	Virement à la section d'INV.	397 000,00			
<b>TOTAL</b>		<b>1 167 000,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 167 000,00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT							
Chap.	Libellé	RAR 2017	BP 2018	Chap.	Libellé	RAR 2017	BP 2018
16	Emprunt (remboursement K)		52 342,27	001	Excédent reporté		412 843,80
221	Matériel technique		10 000,00	10	Dotations, fonds divers		19 092,03
226	Bâtiments scolaires		35 000,00	040	Opérations d'ordre entre s		1 006,17
229	Matériels divers		10 000,00	13	Subventions reçues	13 758,00	38 300,00
232	Cimetière		5 000,00	001	Virement section FCT		397 000,00
233	City stade		15 000,00				
236	Eclairage public		5 000,00				
237	Déplacement Agence Postale		1 000,00				
238	Equipement salle Cersilla		8 000,00				
240	Bibliothèque	306 851,57	20 000,00				
241	Local matériel associations		500,00				
242	Aire de jeux	11 999,39	2 000,00				
243	Travaux divers		16 200,00				
245	Equipements Bibliothèque		45 000,00				
246	Travaux salle des mariages		5 000,00				
247	Equipement ALSH		3 000,00				
248	Vidéosurveillance		4 000,00				
249	Barnum		2 500,00				
250	Abris de bus		5 000,00				
251	Résidence autonomie		280 000,00				
022	Dépenses imprévues		38 606,77				
<b>TOTAL</b>		<b>318 850,96</b>	<b>563 149,04</b>	<b>TOTAL</b>		<b>13 758,00</b>	<b>868 242,00</b>
			<b>882 000,00</b>				<b>882 000,00</b>

**En application de l'article L2312-1 du CGCT, sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité, le budget prévisionnel communal 2018.**

#### **N°2017-14. BUDGET ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017**

M. Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget de l'année 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

M. le Maire déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et invite le Conseil Municipal à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le Compte de Gestion 2017 du budget ASSAINISSEMENT, présenté par le Trésorier.

**N°2017-15. BUDGET ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

*Vu les articles L. 2121-14, L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

M. le Maire présente le compte administratif 2017 du budget Assainissement :

DEPENSES				RECETTES			
SECTION D'EXPLOITATION							
Chap.	Libellé	BP2017	CA 2017	Chap.	Libellé	BP2017	CA 2017
011	Charges à caractère général	28 850,00	4 216,23	70	Produits services - ventes	34 308,73	42 222,63
012	Charges de personnel	6 000,00	3 576,00	75	Autres produits	15 000,00	25 781,08
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00	1 314,66	042	Opérations de transfert entre sect°	14 524,05	14 524,05
66	Charges financières	5 129,03	3 541,58	002	Excédent d'exploitation	40 167,22	
67	Charges exceptionnelles	200,00	0,00				
042	Opérations de transfert entre sect°	58 904,03	58 904,03				
022	Dépenses imprévues	2 916,94					
<b>TOTAL</b>		<b>104 000,00</b>	<b>71 552,50</b>	<b>TOTAL</b>		<b>104 000,00</b>	<b>82 527,76</b>

DEPENSES				RECETTES			
SECTION D'INVESTISSEMENT							
Chap.	Libellé	BP2017	CA 2017	Chap.	Libellé	BP2017	CA 2017
040	Opérations patrimoniales (subv)	14 524,05	14 524,05	10	Dotations et fonds divers	0,00	4 494,67
16	Emprunts (Rbst K)	55 958,94	55 955,44	13	Subventions reçues	2 262,98	0,00
Op24	Travaux divers	18 950,00	0,00	040	Opérations patrimoniales (biens)	58 904,03	58 904,03
020	Dépenses imprévues	767,01		001	Excédent d'investissement	29 032,99	
<b>TOTAL</b>		<b>90 200,00</b>	<b>70 479,49</b>	<b>TOTAL</b>		<b>90 200,00</b>	<b>63 398,70</b>

Mme DE SAINT SALVY Marie-Christine quitte la séance à 20h08 et donne pouvoir à Mme GROSBOIS Chantal.

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir entendu le rapport de M. Le Maire,**

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121- 14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,*

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,*

**Considérant** que M. POULLE Guy, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. RAGOT Sylvain, pour le vote du compte administratif,

**Délibérant** sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

*Vu le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le comptable,*



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix POUR :

- **APPROUVE** le compte administratif 2017 du budget assainissement ci-dessus présenté,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**N°2017-16. BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017**

M. Le Maire rappelle les résultats de l'année 2017 pour le budget assainissement :

**En section d'exploitation**

Recettes	82 527,76 €
Dépenses	<u>71 552,50 €</u>
Résultat d'exploitation	+ 10 975,26 €
Excédent d'exploitation 2016 reporté :	+ 40 167,22 €

**Soit un excédent d'exploitation 2017 de + 51 142,48 €**

**En section d'investissement**

Recettes	63 398,70 €
Dépenses	<u>70 479,49 €</u>
Résultat d'investissement	- 7 080,79 €
Excédent d'investissement 2016 reporté :	+ 29 032,99 €

**Soit un excédent d'investissement 2017 de + 21 952,20 €**

Après avoir entendu le compte administratif 2017 du budget assainissement,

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE de reprendre les résultats de l'exercice 2017 du budget assainissement au budget primitif 2018 comme suit :**

- Chapitre 002 (recettes F) - Résultat d'exploitation reporté : + 51 142,48 €,
- Chapitre 001 (recettes I) - Solde d'exécution section d'investissement reporté : + 21 952,20 €

**N°2017-17. BUDGET ASSAINISSEMENT : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018**

Le budget assainissement 2018 s'équilibre en Dépenses et en Recettes pour un montant de 263 500 € :

DEPENSES			RECETTES		
SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	Libellé	BP2018	Chap.	Libellé	BP2018
011	Charges à caractères générales	5 900,00	70	Produits services - ventes	49 333,47
012	Charges de personnel	6 000,00	75	Autres produits	17 000,00
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00	042	Opérations de transfert entre sections	14 524,05
66	Charges financières	5 129,03	002	Excédent d'exploitation	51 142,48
67	Charges exceptionnelles	4 000,00			
.042	Opérations de transfert entre sections	58 904,03			
.022	Dépenses imprévues	1 566,94			
.023	Virement section INV	48 500,00			
<b>TOTAL</b>		<b>132 000,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>132 000,00</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	BP2018	Chap.	Libellé	BP2018
040	Opérations patrimoniales (subv)	14 524,05	10	Dotations et fonds divers	0,00
16	Emprunts (Rbst K)	55 208,94	13	Subventions reçues	2 143,77
Op24	Travaux divers	58 000,00	040	Opérations patrimoniales (biens)	58 904,03
020	Dépenses imprévues	3 767,01	001	Excédent d'investissement	21 952,20
			021	Virement section d'exploitation	48 500,00
<b>TOTAL</b>		<b>131 500,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>131 500,00</b>

**En application de l'article L2312-1 du CGCT, sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité, le budget prévisionnel du budget assainissement 2018.**

### N°2017-18. DENOMINATION DE LA VOIE SITUEE A L'INTERIEUR DU LOTISSEMENT L'OREE DU BOIS

M. le Maire informe qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

Il rappelle que le Conseil Municipal a approuvé, en date du 20 décembre 2016, la rétrocession des voies et espaces communs du lotissement dénommé l'Orée du Bois.

Afin de faciliter le raccordement des réseaux à chaque lot, il convient de déterminer un nom à la voie interne au lotissement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix POUR, DECIDE de nommer la voie interne au lotissement l'Orée du Bois : RUE SIMONE VEIL.**

### N°2017-19. CREATION D'UN POSTE D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES

M. le Maire rappelle que depuis septembre 2012, un agent occupe les missions d'ATSEM au sein de l'école. Elle a été recrutée sous CAE, puis sous forme contractuelle et depuis septembre 2014, elle a été titularisée sur le grade d'adjoint d'animation.

Cet agent ayant passé avec succès le concours d'ATSEM en décembre dernier, et compte tenu de la qualité du travail accompli, M. le Maire propose la création d'un emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles à hauteur de 31,5/35<sup>ème</sup>.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE :**

- **De CREER un poste permanent d'ATSEM relevant du grade d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 2ème classe à raison d'une durée hebdomadaire de 31 heures par semaine, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.**

Ce poste comprend notamment les missions suivantes :

- Assister le personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des jeunes enfants ;
- Préparer et mettre en état de propreté les locaux et les matériels servant directement aux enfants ;
- Participer aux activités pédagogiques définies par l'enseignant ;
- Accompagner les enfants pour les soins d'hygiène et lors de la sieste ;
- Assurer la sécurité des enfants sous la responsabilité de l'enseignant ;
- Effectuer le nettoyage des locaux et matériel ;
- Surveiller la pause méridienne.

## INFORMATION DU MAIRE

- Bibliothèque : M. le Maire indique la bibliothèque sera hors d'eau et hors d'air le 28 mars prochain.
- Réunion publique : celle-ci est repoussée au 7 avril.

**La séance est levée à 20h37.**

Fait à Cerelles, le 21 février 2018

Certifié conforme,  
Le Maire,  
Guy POULLE